

-ajout semences

## **ALGERIE, GERER L'APRES BOUTEFLIKA 20 MESURES URGENTES ET PRATIQUES POUR AUGMENTER LA PRODUCTION LOCALE DE CEREALES.**

Djamel BELAID. 19 Août 2019

Ce document de travail liste des propositions pratiques à l'intention des **pouvoirs publics** qui succéderont au président Bouteflika. Mais ces propositions concernent également **céréaliers, cadres de terrain et élites rurales**. En effet, nous pensons que la participation de tous est nécessaire à la poursuite du renouveau agricole qui se manifeste dans les campagnes ces dernières années. Et en particulier les agriculteurs, trop longtemps cantonnés dans un rôle subalterne par l'administration agricole.

En effet, en Algérie, il n'existe aucun organisme agricole où ce sont des agriculteurs qui gèrent un budget et recrutent des techniciens. En Algérie, le paritarisme en matière agricole est pratiquement inexistant.

Cette façon de voir est prégnante à tous les niveaux de l'encadrement agricole. Il s'agit d'en être conscient et de s'en défaire. C'est l'agriculteur qui est le maître du développement agricole, les pouvoirs publics n'ayant pour rôle que de mettre à leur disposition les outils les plus adaptés<sup>1</sup>.

Ces propositions ont pour objectif de sortir des "sentiers battus". Elles se veulent structurelles et non pas seulement conjoncturelles.

### Paroles d'experts

*"L'organisation est donc en premier lieu la responsabilité des producteurs eux-mêmes. Le rôle de l'Etat est de fournir un cadre juridique et politique approprié afin de favoriser leur éclosion et leur développement."* Denis Pommier Ingénieur agro-économiste 2009. Perspectives des politiques agricoles en Afrique du Nord. Relever le défi du développement agricole et rural.

Ces propositions que nous soumettons aux différents membres de la filière céréales, visent donc avant tout à :

- rendre plus attractive** la production de céréales à travers une meilleure répartition de la valeur ajoutée provenant de la transformation des grains,
- formaliser** l'informel agricole à travers la mise sur place d'un statut du fermage,
- revisiter les pratiques** du dry-farming à la lumière des récents progrès agronomiques (agriculture de conservation),
- envisager un plan d'ensemble** en abordant les aspects technico-économiques mais également juridiques et fiscaux,
- confier plus de responsabilités** aux membres de la filière céréales et notamment aux agriculteurs à travers leur Chambre d'Agriculture, la promotion d'organisations professionnelles agricoles (OPA), et de coopératives de collecte de céréales.
- provoquer** un choc de rupture et être directement profitables à la filière céréales,
- redéployer**, plus que demander de nouveaux moyens financiers au budget de l'Etat.

**Redéployer,**

---

<sup>1</sup> On lira à ce propos l'analyse de Denis Pommier Ingénieur agro-économiste à la Délégation de l'Union européenne en Tunisie. Options Méditerranéennes, B 64, 2009. Perspectives des politiques agricoles en Afrique du Nord. Relever le défi du développement agricole et rural.

plus que demander  
de nouveaux moyens financiers au budget de l'Etat.

## 1. Des propositions destinées aux pouvoirs publics.

DU POINT DE VUE ECONOMIQUE

### Augmenter les surfaces emblavées en céréales

De nombreuses terres agricoles ne sont pas emblavées en céréales. Elles restent en jachère (travaillée ou pâturée). Les causes d'une telle situation sont diverses. Afin de pousser les agriculteurs à emblaver ces terres, il serait possible d'envisager de sanctionner financièrement les terres laissées en jachère et de valoriser financièrement les terres mises en culture (les prix à la production des céréales et légumes secs vont déjà dans ce sens).

Un autre moyen serait de proposer une prime ayant un effet symbolique (seuil à définir) sur les terres consacrées aux surfaces autres que les céréales et les fourrages récoltés c'est à dire les légumes secs et les mélanges fourragers pâturés. Mais s'il est possible de maintenir ou d'augmenter le prix à la production des légumes secs, comment rémunérer les mélanges fourragers pâturés?

Envisager de sanctionner financièrement  
les terres laissées en jachère.

Un impôt lié aux surfaces agricoles nécessite des moyens humains de contrôle. Aussi, dans un premier temps, elles pourraient n'être mises en œuvre qu'au niveau des régions céréalières à fort potentiel. A noter que des outils tel le cadastre, le GPS et la cartographie aérienne permettent aujourd'hui de contrôler la surface des exploitations et la nature des cultures mises en place.

### **Propositions :**

- instaurer** un impôt agricole sur chaque hectare de terre agricole (pour accélérer le consentement à l'impôt, mettre d'abord un niveau bas qui sera relevé progressivement).
- maintenir**, voire augmenter l'attractivité financière des légumes secs venant en remplacement de la jachère.
- rendre** éligible à une prime les terres anciennement en jachères pâturées et aujourd'hui semées de fourrages et autres mélanges fourragers (méteil). Problème: difficile à mettre en oeuvre.

### Financement des activités agricoles, solliciter les grainetiers et les moulins

Des études universitaires<sup>2</sup> réalisées sur la plasticulture dans le sud du pays montrent la place grandissante des grainetiers dans le financement informel des activités agricoles (cas du crédit fournisseur). Il s'agit donc d'étudier dans quelle mesure ces grainetiers pourraient être des partenaires des services agricoles publics et notamment de quelle façon ils pourraient être sollicités afin d'encourager le financement de la culture des céréales.

### **Propositions :**

- favoriser** la création d'une représentation nationale de la corporation des grainetiers,
- encourager** les grainetiers à pratiquer des prix de gros aux céréaliers réalisant des commandes groupées d'engrais et de produits phytosanitaires.

### Financement des exploitations agricoles, créer une banque agricole

---

<sup>2</sup> Les formes de financement informel des exploitations agricoles en Algérie: cas du crédit fournisseur. Ali DAOUDIENSA d'Alger a.daoudi@ensa.dzISTOM, Paris, le 21 janvier 2016

Selon certains spécialistes<sup>3</sup> une des causes du retard du développement agricole en Afrique du Nord vient du fait qu'il n'existe pas de banque appartenant aux agriculteurs. Une telle structure pourrait drainer les liquidités du monde agricole. Et qui mieux que l'expertise d'agriculteurs et d'agronomes afin de juger de la solidité de projets agricoles?

#### Paroles d'expert:

*"Ces problèmes sont aggravés par un accès aux services financiers (épargne, crédit, assurance) très insuffisant et inadapté pour les producteurs de petite échelle. Les banques publiques ne sont pas à la hauteur de leur tâche et n'ont pas la confiance des agriculteurs. Les banques privées refusent le risque inhérent à la production agricole et ne prêtent pas aux pauvres. Au contraire de ce qui s'est produit en Europe au siècle dernier, dans aucun pays de la région n'ont émergé des institutions financières créées par, et appartenant aux agriculteurs pour les accompagner dans leur développement" .*

#### **Propositions :**

-**créer** les prémisses d'une banque des agriculteurs sous la forme de caisses mutuelles de wilaya.

#### **Financement de l'appui technique de terrain**

Les CCLS prélèvent sur chaque quintal de blé livré une taxe servant à financer des opérations d'appui technique à la production. Les sommes collectées sont actuellement reversées à la Chambre Nationale de l'Agriculture. Il s'agit également **d'élargir** l'assiette de ce type de cotisations aux grainetiers, firmes de l'agro-fourriture et entreprises de transformation des céréales.

#### **Propositions :**

-**assurer** une transparence et un contrôle paysan des taxes prélevées par les CCLS pour l'appui technique à la production,

-**laisser** gérer à travers des associations professionnelles locales, les céréaliers eux mêmes le montant des taxes prélevées pour l'appui technique à la production,

-**utiliser** les fonds issus des taxes prélevées pour permettre le recrutement par des agriculteurs organisés en groupe local de développement agricole, eux mêmes de techniciens,

-**prélever** sur chaque quintal de céréales transformés par les moulins une taxe destinée au financement de l'appui technique de terrain,

-**asujettir** grainetiers, firmes de l'agro-fourriture et entreprises de transformation des céréales d'une à une taxe pour chaque litre de produit phytosanitaire ou quintal d'engrais vendu. Cette taxe serait destinée à l'appui technique.

#### **Moulins, développer la contractualisation**

Ce n'est pas au MADR d'assurer le suivi technique de proximité aux céréaliers. Comme pour les filières lait et tomate industrielle<sup>4</sup>, ce rôle doit être dévolu aux opérateurs en amont (sociétés d'agro-fourriture, chambre d'agriculture, coopératives paysannes) et en aval de la production (minoteries et semouleries).

Quant à eux, les Instituts Techniques doivent avoir pour rôle de produire des références techniques.

Concernant les moulins, il s'agit d'étudier l'expérience des quelques réseaux techniques

---

3 Denis Pommier 2009.

4 L'agriculture contractuelle en Algérie : radiographie de dispositifs public-privé Ali Daoudi<sup>1,2</sup> Jean-Philippe Colin<sup>3,2</sup>, Salima Terranti<sup>4,2</sup> Sami Assassi<sup>1,2</sup> 1 : Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie (ENSA) 2 : Centre de recherche en Économie Appliquée pour le Développement (CREAD) 3 : Institut de Recherche pour le Développement (IRD), UMR GRED 4 : Institut National de Recherche Agronomie d'Algérie (INRAA) a.daoudi@ensa.dz Communication aux 33èmes Journées du développement de l'Association Tiers Monde, Université Libre de Bruxelles, 22, 23 et 24 mai 2017

d'appui à la production (Groupe Benamor, SMID Tell) afin de les généraliser. A ce propos, l'expérience marocaine en matière de contractualisation (nommée « agrégation ») mériterait d'être étudiée.

### Propositions :

**-attribuer** un agrément aux moulins privés les plus professionnels afin qu'ils puissent collecter directement les récoltes des céréaliers (cela, sous réserve de poursuite du monopole d'Etat sur le commerce des céréales).

**-encourager** les efforts déployés par les moulins privés<sup>5</sup> afin d'augmenter la production et la qualité des céréales cultivées localement (encadrement technique des producteurs). Cela pourrait se faire par l'attribution préférentielle de quotas de blé importé aux moulins les plus impliqués dans l'appui technique.

**-exiger** des moulins qu'ils financent des postes budgétaires de techniciens céréaliers de terrain,

**-définir** un cahier des charges définissant les obligations minimales des moulins en matière d'appui technique aux agriculteurs.

**Attribuer un agrément aux moulins privés les plus professionnels  
afin qu'ils puissent collecter  
directement les récoltes des céréaliers.**

### Exploitations, réduire les coûts de production

Afin de réduire le fardeau des subventions sur le budget public et afin de maintenir l'attractivité des céréales par rapport à l'élevage du mouton), les pouvoirs publics doivent orienter les exploitations vers la réduction de leur coût de production.

Cela passe par l'emploi de techniques peu coûteuses et la **réduction des coûts de mécanisation**. Dans le cadre de l'agriculture de conservation, il s'agit, par exemple, d'aller vers un abandon progressif du labour pour le remplacer par le semis direct. Celui-ci allie, en effet, plus grande rapidité d'exécution des chantiers de semis, et réduction des doses de semences et d'engrais utilisés. Selon la précocité des pluies automnales, un désherbage est nécessaire.

En année sèche, grâce à une meilleure préservation de l'humidité du sol, le semis direct présente l'avantage pour l'agriculteur de pouvoir récolter un minimum de quintaux et de récupérer ainsi sa mise de départ voir le tableau ci-dessous (R M'Rabet Settât-Maroc). Cet aspect est trop souvent oublié par l'encadrement.

**Tableau 10:** Rendement du blé (grain  $R_g$  et paille  $R_p$ , qx/ha), charges  $C_h$  (Dh/ha) et marges bénéficiaires brutes  $M_b$  (Dh/ha) en fonction du type de travail du sol pour un agriculteur de la Chaouia (Données non publiées).

Année	Semis direct				Travail conventionnel			
	$R_g$	$R_p$	$C_h$	$M_b$	$R_g$	$R_p$	$C_h$	$M_b$
1997-98	30	17	1600	7000	19	13	1900	3750
1998-99	33	14	1600	7550	10	09	1900	1200
1999-00	12	08	1600	2150	00	00	1700	-1700
2000-01	14	11	1600	2950	08	05	1900	550
Moyenne	22	13	1600	4912	09	07	1850	950

Dh = dirhams marocains

### Propositions :

<sup>5</sup> Groupe Benamorà Guelma, Smid Tell à Sétif.

- accroître** la production des semoirs low-cost pour semis direct (type Boudour) produit à Sidi Bel-Abbès par l'entreprise CMA-SOLA (seuls 15 exemplaires produits à ce jour, ce qui est inacceptable),
- assurer** une plus grande disponibilité des semoirs Boudour par la participation de concessionnaires privés en matériel agricole dans la commercialisation et la maintenance, par une aide à l'achat et à l'emploi de ce type d'engins.
- associer** les constructeurs et artisans soudeurs locaux à la maintenance et l'amélioration des semoirs Boudour (exemple, par l'installation de roues plombeuses),
- lier** le montant des crédits de campagne à l'utilisation des semoirs pour semis direct.
- interdire** le labour en amont des barrages (zones à définir), étant donnée l'érosion provoquée par la pratique du labour, les semoirs pour semis direct pourraient être les seuls admis.
- équiper** les unités motoculture de semoirs Boudour,
- reconnaître** et promouvoir les Entreprises privées de Travaux Agricoles (ETA),
- promouvoir** les CUMA et autres Cercles d'Echange de Matériel (un animateur en Chambre d'Agriculteur mettant en relation offre et demande de travaux agricoles).

### **Prix à la production**

Actuellement la prime blé dur encourage cette céréale alors que les importation en blé tendre sont prédominante. Une réflexion sur le montant des primes s'impose d'autant plus qu'il pèse sur le budget de l'Etat. Différentes options sont possibles.

### **Propositions:**

- réduire** l'attractivité du BD par rapport au blé tendre
- moduler** les prix en fonction des zones climatiques,
- instaurer** un montant maximum des primes reçues par exploitation afin de réduire "l'effet d'aubaine" des grandes exploitations.

### **Exploitations, encourager des moulins paysans**

Actuellement, les surfaces consacrées au blé dur et blé tendre sont concurrencées par les surfaces réservées à l'élevage ovin. C'est le cas avec la culture de l'orge et la jachère pâturée. Afin de conserver une plus forte attractivité à la culture du blé, les pouvoirs publics peuvent adopter plusieurs mesures. La principale est d'assurer une répartition plus équitable de la valeur ajoutée (liée à la transformation des céréales) entre céréaliers et transformateurs.

### **Propositions :**

- encourager** la constitution d'ateliers modernes de transformation des céréales au sein de structures communes à plusieurs exploitations céréalières.
- assurer** à ces ateliers les mêmes avantages financiers et fiscaux (exonération sur les bénéfices et bien sûr les faire bénéficier des mêmes compensations financières que les grands moulins privés).

### **CCLS, participation à la transformation des céréales**

La baisse des revenus pétroliers implique d'envisager de nouvelles rentrées financières pour rémunérer les céréaliers mais aussi assurer le fonctionnement des CCLS. La transformation des céréales constitue une activité très rentable. Ce type d'activité devrait être autorisé au niveau des CCLS; au moins pour une partie ou la totalité des céréales qu'elles collectent.

Il s'agirait ainsi, de procéder à une meilleure répartition de la valeur ajoutée obtenue lors de la transformation des céréales. Rappelons que cette valeur ajoutée est actuellement essentiellement captée par les urbains détenant des moulins privés.

### **Propositions :**

- autoriser** les CCLS à transformer des céréales et à conditionner les légumes secs (demi-gros et

détail). L'activité de transformation par les CCLS pourrait se faire en s'équipant de matériel neuf ou en rachetant des moulins privés, actuellement en sous-capacité, ou en collaborant avec eux.  
-**autoriser** les CCLS à passer des accords avec les moulins privés afin d'utiliser leurs installations en sous-capacités. Pour cela, définir la législation adéquate.

### **Instituts techniques, participation financières des firmes d'amont et d'aval**

Afin de leur donner plus de moyens matériels, humains et financiers, les instituts techniques dépendant du MADR devraient s'ouvrir à l'amont, à l'aval et aux agriculteurs. Des partenariats sont possibles. En effet, plusieurs sociétés de l'agro-fouritures développent des initiatives originales. Exemples:

- promotion** des analyses annuelles d'azote du sol pour affiner les apports d'engrais azotés (Syngenta Saba Plus),
- encouragement** de la production de semences de vesce<sup>6</sup> par Axiom Spa à Constantine,
- construction** de pivots rotatifs par des artisans soudeurs à El Oued.

### **Propositions :**

- intégrer** dans leur conseil scientifique ou conseil d'administration des instituts techniques représentants des firmes d'amont et d'aval de la filière céréales ainsi que des représentants des céréaliers.
- accompagner** cette participation d'une contribution financière au budget des instituts,
- dissoudre** l'INVA et ré-affecter ses moyens matériels aux autres instituts techniques,
- utiliser** les postes budgétaires de l'INVA pour en doter en techniciens de terrain des associations de céréaliers.

**Dissoudre l'INVA et utiliser  
les postes budgétaires  
pour en doter des associations de céréaliers.**

### **Chambres d'Agriculture, attribution d'une partie des impôts fonciers**

Les Chambres d'Agriculture (CA) devraient recevoir une partie des sommes provenant des impôts fonciers prélevés sur le monde agricole, rural et urbain (comme cela se pratique, par exemple, en France).

### **Propositions:**

- affecter** aux Chambres d'Agriculture une partie des sommes provenant des impôts fonciers,
- doter** les CA de délégations de daïra composées d'équipes de 2 à 3 techniciens recrutés par les adhérents paysans de la CA.

### **Coopération internationale, bénéficiaire du savoir-faire étranger**

Il ne faut pas se voiler la face. De nombreux cadres des services agricoles sont restés dans des schémas techniques datant des années 60. La formation passée et actuelle de techniciens et ingénieurs agronomes reste coupée des avancées techniques mais surtout organisationnelles existant à l'étranger. Une mise à jour des connaissances est indispensable. Or, dans le domaine de la céréaliculture en zone semi-aride plusieurs organismes (CIHEAM, ICARDA, CIRAD<sup>7</sup>, FERT) possèdent une réelle expérience.

**De nombreux cadres des services agricoles  
sont restés dans des schémas techniques**

---

<sup>6</sup> Cette production de semences de vesce est originale; elle utilise la féverolle comme tuteur.

<sup>7</sup> Voir notamment les travaux de Lucien SEGUY.

datant des années 60.

En Syrie, de 2005 à 2011, l'ICARDA a beaucoup travaillé sur l'agriculture de conservation et notamment a impulsé la fabrication de semoirs low-cost par des artisans locaux. Quant à FERT, ses réalisations en Tunisie sont exceptionnelles : promotion du semis direct de céréales sous couvert de luzerne, mise au point de mélanges fourragers (méteil) à base d'espèces fourragères locales, réalisation de témoignages vidéo en langue arabe.

**Propositions :**

- inviter** les experts Australiens ayant travaillé auprès de l'ICARDA afin de stimuler la production locale de semoirs pour semis direct par des entreprises et artisans locaux (les besoins en semoirs sont immenses),
- créer** autour de ces experts internationaux et des experts locaux un cluster machinisme dans le but de regrouper les intervenants de la filière afin d'améliorer le matériel spécifique aux céréales et légumes secs (semoirs, bineuses, herses, houes rotatives, moissonneuses-batteuses, ... etc),
- développer** une coopération active avec FERT ainsi que les services agricoles Tunisiens impliqués dans l'agriculture de conservation,
- donner**, à qualité équivalente, la priorité à la production locale de petit matériel de manutention des céréales (tapis roulants, vis sans fin, ...). Entreprises concernées (BEKAI, ...),
- stimuler** la production nationale de cellules métalliques pour stockage des céréales (entreprises concernées DJOUDI Métal, ...)

## DU POINT DE VUE JURIDIQUE ET ORGANISATIONNEL

Actuellement, comme le note l'agro-économiste Omar BESSAOUD, c'est un véritable vide juridique qui entoure les exploitations<sup>8</sup>. Dans de telles conditions, des céréaliers sans terre se voient exclus des aides publiques et cantonnés dans l'informel.

Concernant les coopératives de service et de collecte des céréales, de nouveaux droits devraient leur être octroyés afin de susciter plus d'intérêt de la part des céréaliers.

Concernant les chambres d'agriculture, un premier bilan d'étape mérite d'être établi afin de renforcer la représentativité des agriculteurs.

### **Foncier, officialiser la location des terres agricoles**

L'existence d'un marché de la location des terres agricoles est normal. Rappelons qu'en France plus de 60% des superficies cultivées n'appartiennent pas aux agriculteurs mais sont louées. Les pouvoirs publics ne doivent donc pas criminaliser ce genre de pratiques mais les encadrer comme cela se fait à l'étranger.

#### **Propositions :**

- promulguer** une loi sur le fermage permettant à des agriculteurs de travailler des terres qu'ils louent et définissant les droits et obligations de chaque partie.
- installer** pour chaque zone agro-climatique, des commissions mixtes définissent annuellement les tarifs de location des terres.

#### **Paroles d'experts:**

*"En Algérie, où on nous renvoie à une « nécessité » de privatiser les terres pour résoudre les problèmes de développement, il faut argumenter et faire comprendre que la question n'est pas celle de la propriété mais celle de l'exploitation. En France, on a bien trois quarts des terres qui sont exploitées en fermage et non sous le régime de la propriété ! Les politiques foncières mises en œuvre dans les pays du Nord sont largement méconnues."* Entretien avec Omar Bessaoud sur les communs. Réalisé par Martine Antona (CIRAD) dans le cadre du chantier de réflexion du Comité Technique Foncier et Développement. Rédigé par : Omar Bessaoud, Martine Antona. Mars 2018. Site: Agter.org.

### **Statut des exploitations : éviter le morcellement**

Au niveau de certaines exploitations familiales, il arrive que le travail des terres soit confié à un seul membre de la famille. Il s'agit donc de légaliser ce genre de situation qui permet d'éviter le morcellement des exploitations.

#### **Propositions :**

- développer** des formes juridiques telles les sociétés civiles d'exploitation agricole (SCEA).
- assurer** un cadre juridique afin que les co-indivisaires puissent être rémunérés légalement.

#### **Travaux d'experts:**

*"Afin d'éviter le morcellement des terres lié à l'héritage intergénérationnel et à l'indivision, la législation foncière peut inciter les co-exploitants ou co-indivisaires à créer des sociétés civiles et/ou des sociétés agricoles d'exploitation en commun, constituées de parts transmissibles et négociables de manière à maintenir l'unité et la viabilité des terres agricoles."* El Watan 6 Août 2016. Omar Bessaoud: A qui confier l'avenir alimentaire et agricole de l'Algérie?

### **Coopératives paysannes, offrir des avantages fiscaux et de nouveaux droits**

En Algérie, il n'existe pas de véritables coopératives paysannes. Les CCLS usurpent cette dénomination. Elles ne sont que des dépôts décentralisés de l'OAIC dont le directeur local est

<sup>8</sup> Consulter à ce propos le travail du Pr Omar BESSAOUD.



flanqué d'un conseil de gestion élu mais sans aucune prérogative.

Il s'agit de maintenir le monopole d'Etat sur le commerce du blé mais aussi, sur le long terme, de faire évoluer les CCLS en de véritables coopératives céréalières tel que le définit le statut universel de la coopération.

En attendant, les CCLS doivent être le lieu de formation de leaders paysans à même de s'affranchir à terme de la tutelle de l'administration.

A travers l'activité de leurs technico-commerciaux, les CCLS doivent montrer ce que pourraient être, à l'avenir, de véritables coopératives céréalières de collecte et d'approvisionnement.

## Les CCLS doivent être le lieu de formation de leaders paysans à même de s'affranchir à terme de la tutelle de l'administration.

### **Propositions :**

- envoyer** à l'étranger des missions d'études pour étudier le fonctionnement de coopératives céréalières de collecte et d'approvisionnement,
- laisser** de façon générale plus de place à l'initiative paysanne dans la gestion des CCLS (exemple dans la planification du calendrier de travaux des unités motoculture des CCLS),
- attribuer** aux technico-commerciaux des CCLS (et des Casap) des zones régionales précises (secteur),
- rémunérer** les technico-commerciaux des CCLS (et des Casap) au volume d'engrais et de produits phyto-sanitaires vendus dans leur secteur,
- rémunérer** les technico-commerciaux des CCLS aux volumes de céréales collectées sur leur secteur.

### **Coopératives paysannes, offrir des avantages fiscaux et de nouveaux droits**

Il s'agit d'encourager les céréaliers à investir dans la création de coopératives paysannes de collecte des céréales, d'approvisionnement (vente d'intrants agricoles). Ces coopératives existeraient aux côtés des CCLS et possèderaient une totale autonomie de gestion. Elles seraient organisées selon le statut universel des coopératives agricoles.

### **Propositions :**

- promulguer** ou dépoussiérer la législation actuelle afin de développer aux côtés des CCLS, des coopératives selon le statut universel de la coopération (part sociale, un adhérent pour une voix, recrutement du directeur par les adhérents). Ces coopératives concerneraient la collecte, les approvisionnements et la transformation.
- encourager**, à travers le maintien et le renforcement d'avantages fiscaux et financiers, la création de Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA) et de Cercles d'Echange de matériel<sup>9</sup>.

### **Négoce des céréales**

Une éventuelle adhésion de l'Algérie à l'OMC obligerait à revoir le monopole d'Etat sur les céréales. Comme au Maroc, une telle adhésion devrait se traduire par la disparition de l'OAIC. Dans une telle optique, comment se préparer?

- envisager** l'achat direct de blé local par les moulins privés et publics, cela par l'attribution de quota sous forme d'enveloppes financières assurant la compensation entre prix à la production et prix de vente à la consommation.

---

<sup>9</sup> Un animateur de la chambre d'agriculture gère les offres et demandes de travaux agricoles des adhérents sur la base de tarifs définis conjointement.

## **Chambre d'agriculture, pour plus de représentativité**

L'agro-économiste Omar BESSAOUD<sup>10</sup> porte un regard sévère sur le mode de fonctionnement des chambres d'agriculture.

### **Travaux d'experts:**

« Les Associations professionnelles agricoles sont créées dans le cadre de la loi sur les associations (quel que soit leur type). Elles étaient quasiment inexistantes avant les années 1990, mises à part deux ou trois s'occupant de l'élevage. En 1999, on compte, d'après les services du ministère de l'Agriculture, environ 1 300 associations regroupant 112 000 adhérents, toutes ayant été créées dans le cadre de la loi 90-31 sur les associations de 1990 (qui ne soumet plus à autorisation politique la création d'associations de citoyens). Les associations de wilaya, nationales et régionales, ont pratiquement toutes été créées à l'instigation de l'administration agricole qui en avait besoin pour mener à bien la mise en place des Chambres d'agriculture de wilaya et nationale. » Omar BESSAOUD ÉCONOMIE RURALE 303-304-305/JANVIER-MAI 2008.

### **Propositions :**

- baser** les élections non plus par rapport aux associations professionnelles, mais sur la base des adhérents selon la formule : « une personne, une voix »,
- décider** que le secrétaire de chambre d'agriculture soit recruté par les adhérents et non plus nommé par le MADR.

## **Grainetiers, partenaires des céréaliers**

Comme déjà souligné, les céréaliers font de plus en plus appel aux « grainetiers » encore appelés « négoce » ou secteur de l'« agro-fourriture » à l'étranger. A côté des filiales de grands groupes étrangers spécialisés dans les produits phytosanitaires (Syngenta, Bayer... etc) ou les fertilisants (Timac, ...) existe différents établissements à capitaux nationaux et de plus ou moins grande taille (ProFert, détaillants locaux...).

Dans le cadre d'une étude sur la plasticulture dans le Sud, l'agro-économiste Ali DAOUDI<sup>11</sup> note l'apport technique mais aussi financier de cette corporation aux exploitations. Dans le domaine céréalier, concernant les produits phytosanitaires et les engrais l'apport technique de l'agro-fourriture est indéniable. Grâce aux spécialistes travaillant dans les maisons mères de ces sociétés, les agriculteurs Algériens sont en mesure de bénéficier de techniques nouvelles que les Instituts Techniques et la Recherche Agronomique locale sont encore incapables d'apporter.

### **Propositions:**

- assurer** l'organisation de la corporation de l'agro-fourriture<sup>12</sup> afin que les pouvoirs publics aient des interlocuteurs identifiés et fiables,
- orienter** l'action du secteur de l'agro-fourriture et des grainetiers à travers les outils que sont la TVA (suppression/augmentation), la fiscalité et la réglementation sanitaire,
- définir**, un cahier des charges en matière de vulgarisation technique (reconnaissance du travail des agents technico-commerciaux, journées techniques, visite de parcelles, plate-forme de démonstration, ...),
- définir** les modalités d'un partenariat gagnant-gagnant entre agriculteurs et agro-fourriture. Exemples: possibilité d'aides financières aux agriculteurs (sous forme d'avance sur récolte) ou d'achats groupés par des agriculteurs afin de bénéficier de prix de gros (l'idée étant également de favoriser l'esprit de coopération entre agriculteurs).

<sup>10</sup> Loi n° 90-31 du 4-12-90 relative aux associations. ÉCONOMIE RURALE 303-304-305/JANVIER-MAI 2008.

<sup>11</sup> Les formes de financement informel des exploitations agricoles en Algérie: cas du crédit fournisseur. Ali DAOUDIENSA d'Alger a.daoudi@ensa.dzISTOM, Paris, le 21 janvier 2016

<sup>12</sup> Dans le cas des boissons l'Association des Producteurs Algériens de Boissons est un modèle d'auto-organisation d'une corporation.

## Définir les modalités d'un partenariat gagnant-gagnant entre agriculteurs et agro-fourriture.

### Pain, réduire le gaspillage

Les images de baguettes de pain jetées dans des poubelles constituent l'une des manifestations les plus visibles du gaspillage du pain en Algérie. Le climat sec ou humide sur le littoral ne garantit pas une qualité durable à la baguette de pain (baguette parisienne).

Les solutions sont multiples : assurer une « vérité des prix » du pain (en Egypte, grâce à une carte à puces, seuls les ménages à faibles revenus bénéficient du soutien des prix), jouer sur les qualités boulangères des farines ou adopter des mesures de réutilisation du pain sec.

### **Propositions:**

- étudier** l'expérience égyptienne de cartes à puces pour l'attribution de pain subventionné aux ménages à faible revenu,
- revoir** à la hausse les paramètres technologiques des blés tendres importés afin d'assurer une plus grande qualité des baguettes de pain,
- tester** la vente au détail de pain sous forme de pâte fraîche levée ou congelée que les consommateurs pourraient cuire chez eux à leur guise et selon leurs besoins,
- développer** des formes de ré-utilisation par les boulangers-pâtisseries et les ménages du pain sec non consommé (exemple sous forme de chapelure),
- développer** la consommation humaine de semoule d'orge (sa richesse en fibres et beta-glucane en fait un aliment diététique).

Etudier l'expérience égyptienne de cartes à puces pour l'attribution de pain subventionné aux ménages à faible revenu.

## DU POINT DE VUE TECHNIQUE

Concernant les aspects techniques, il s'agit d'agir sur des points prioritaires. Contrairement aux régions d'Europe à climat tempéré qui peuvent pratiquer des semis d'automne ou de printemps, dans le cas algérien toutes les grandes cultures (céréales, fourrages, légumes secs, oléagineux) sont à implanter **lors d'une seule période : l'automne**. Cela engendre de fortes pointes de travail dans les exploitations qui ont de multiples conséquences négatives.

Par ailleurs, le contexte actuel est marqué par le **réchauffement climatique**. Il oblige à tenir compte des nouvelles façons de procéder afin de valoriser au mieux l'humidité du sol. Dans ce cadre là, l'agriculture de conservation trouve toute sa place, notamment en agriculture pluviale (terres non irriguées). Afin de maintenir le maximum d'humidité dans le sol, la lutte contre les mauvaises herbes constitue également une priorité.

Les propositions qui suivent seront à moduler selon les régions. Celles à haut potentiel pourraient se voir accorder une attention particulière afin que ces techniques soient le plus rapidement adaptées.

De par les moyens dont elles disposent, les CCLS méritent toute l'attention. Leur contribution actuelle à l'innovation agronomique concerne surtout les semences certifiées. Il s'agit de voir comment mieux utiliser leurs moyens afin de couvrir les autres aspects techniques: fertilisation et désherbage. Cependant, il ne faut pas oublier que quelque soit leur mérite et le dévouement de leur personnel, les services administratifs des CCLS, comme ceux des DSA et des Instituts techniques dépendant du MADR ne peuvent en aucune manière remplacer

- un corps de techniciens recrutés par des élus paysans des OPA,
- les services technico-commerciaux des firmes d'amont et d'aval.

C'est à ces derniers que doit revenir à l'avenir l'animation de terrain.

### **Travail du sol : abandonner le labour**

Ce point étant crucial nous le développerons en particulier. Le labour est une perte de temps et de carburant. En Algérie, il est à l'origine de l'érosion des sols. Pourtant cette opération est ancrée chez les agriculteurs. Après les opérations de labour, les façons superficielles relatives à la préparation du lit de semences sont longues et souvent inadaptées. D'où un retard des semis et également de faibles taux de germination-levée obligeant les agriculteurs à utiliser de plus fortes doses de semences.

Plus grave, en climat semi-aride comme les cultures semées au printemps sont rares, la majorité des semis se font à l'automne d'où des pointes de travail à l'origine de retards de semis. Or, le cycle de vie des céréales se trouve raccourci et le rendement réduit d'autant. La priorité est donc d'arriver à semer à temps (octobre) et non plus jusqu'au mois de décembre.

### **Propositions :**

- tirer** un premier bilan de la pratique du semis direct (à Sétif notamment),
- remplacer** le labour par le semis direct pour mieux valoriser l'humidité du sol,
- remplacer** le labour par le semis direct pour multiplier par 6 la vitesse de réalisation des semis (les semis peuvent ainsi être réalisés avant décembre).
- équiper** les unités motoculture des CCLS du semoir low-cost Boudour (produit par CMA-SOLA) afin de mieux vulgariser ce type de matériel.
- envisager** les moyens afin de dynamiser les ventes du semoir Boudour (seuls 15 exemplaires

construits à ce jour). Pourquoi ne pas associer les concessionnaires privés?

### **Céréaliculture en zone steppique**

Le défrichage des zones de parcours steppique constitue un crime écologique. Cependant, certaines zones présentent des sols profonds susceptibles d'être emblavés.

En zone steppique il existe des zones au sol assez profond pour pratiquer des cultures de céréales irriguées ou non. Des possibilités d'une céréaliculture extensive existent. Elle peut permettre la production

- d'orge en grains,
- d'orge en vert à l'automne (g'sill),
- d'orge immature pâturée ou récoltée en début d'épiaison.

Mais il s'agit d'adopter les mesures agro-écologiques adaptées au milieu fragile de la steppe. Dans la mesure où l'aléas climatique rend plus aléatoire les récoltes en grains, il devient indispensable de réduire les coûts de production. Dans cette optique le semis-direct présente un fort intérêt et les récoltes pourraient être même envisagées en utilisant des moissonneuses-lieuses (spicadora) dont bon nombre fonctionnent encore.

#### **Propositions:**

- bannir** l'usage de la charrue en zone steppique, mais autoriser le semis direct
- interdire** les labours et travail au cover-crop,
- promouvoir** le semis direct (voir les expériences réussies menées par le HCDS),
- poursuivre** la politique initiée par le HCDS de construction de sed de dérivation dans le lit des oueds, en utilisant les images satellitales, afin de déterminer les meilleurs emplacements permettant l'épandage des crues.,
- construire** des semoirs adaptés à l'irrigation de submersion (cas de l'irrigation liée au sed de dérivation) en utilisant la technique dite du "raised-bed" développée en Egypte par l'Icarda (voir fiche technique sur le site "Impact Sciences" de l'Icarda).

### **Travail du sol, transformer les semoirs conventionnels en semoirs pour semis direct**

Le manque de semoirs pour semis direct est actuellement crucial. Selon l'expert australien Jack Desbiolles ayant testé sur le terrain le semoir conventionnel fabriqué à Sidi Bel-Abbès par CMA-SOLA, il est possible de transformer ce semoir conventionnel à dents en double spire en semoir pour semis direct. Cela est en effet possible dans le cas des sols meubles et non caillouteux en suivant les modalités suivantes.

#### **Propositions:**

- **enlever** 4 des onze dents du semoirs,
- **espacer** ces dents afin de réduire les forces s'exerçant sur le châssis du semoir et pour éviter tout bourrage avec les résidus de récolte,
- **remplacer** l'actuelle pointe des dents par des dents plus étroites afin de renforcer la pénétration des dents dans le sol et afin de réduire les efforts de traction sur le tracteur,
- **renforcer** si besoin l'armature du châssis du semoir,

### **Travail du sol, cas des 24 semoirs SD SOLA acquis par les CCLS**

L'OAIC a acquis 24 semoirs à gros gabarit pour semis direct. Il s'agit de semoirs portés de marque SOLA. Le fait que ces semoirs soient portés exige d'utiliser des tracteurs de forte puissance. Par ailleurs, étrangement, le modèle de semoir importé ne comporte qu'une trémie à grains et pas de trémie à engrais. Or, les CCLS peuvent avoir un effet d'entraînement à propos du semis direct lorsque celui-ci est correctement réalisé (dépot de la semence et de l'engrais en même temps).

#### **Propositions:**

- **modifier** ces semoirs pour leur adjoindre une trémie à engrais.

### **Désherbage : développer la lutte chimique et mécanique**

En milieu semi-aride, les céréales poussent dans un contexte marqué par le manque d'eau. Assurer une lutte implacable contre la concurrence exercée par les mauvaises herbes permet donc d'assurer une meilleure alimentation hydrique aux plantes. C'est l'un des principaux facteurs limitant des cultures.

#### **Propositions :**

-**favoriser** le désherbage chimique en prenant les mesures adéquates permettant une plus grande disponibilité (quantités, prix) en dés herbants chimiques et en matériel (pulvérisateurs, citernes d'eau).

-**favoriser** le désherbage mécanique en rendant disponible bineuses, herses étrilles et houes rotatives (cette démarche initialement propre à l'agriculture biologique européenne se développe aujourd'hui en agriculture conventionnelle).

-**demander** aux concessionnaires de faire connaître tout type de matériel de dés herbage mécanique en important les outils adaptés.

-**réduire** temporairement les droits de douanes sur l'importation de bineuses, houes rotatives et herses étrilles.

-**initier** la construction locale de bineuses, houes rotatives et de herses étrilles par des artisans soudeurs<sup>13</sup> et par le groupe PMAT.

-**encourager** la fabrication de ces engins en accordant une aide financière<sup>14</sup> et matériel à tout constructeur local (ces engins, peu sophistiqués peuvent être aisément produits localement).

-**envisager** de recourir à la pulvérisation par avion.

### **Désherbage : développer la concertation avec les constructeurs et importateurs**

L'industrie locale produit des pulvérisateurs et divers outils de dés herbage dont des bineuses. Il s'agit de perfectionner le matériel existant (pulvérisateurs et bineuses) et de fabriquer les engins ayant fait leur preuve à l'étranger (hèses étrilles, houes rotatives).

#### **Propositions:**

-**réunir** les fabricants (petits et grands, public et privés) et chercheurs au niveau d'un cluster afin de construire bineuses, herses rotatives et herses étrilles mais également d'envisager une modernisation des modèles de pulvérisateurs construits localement par PMA.

### **Fertilisation : développer la localisation des engrais**

En Algérie, les sols calcaires et secs réduisent l'absorption des engrais par les plantes (surtout dans le cas des engrais phosphatés). La solution passe donc par leur localisation au plus près des semences lors du semis. Par ailleurs, il semble que des intermédiaires spéculent sur le prix des engrais.

#### **Propositions :**

-**vulgariser** la technique de localisation des engrais au semis des céréales et des légumes secs. Et cela que ce soit par le biais de l'emploi de semoirs pour semis direct ou conventionnel.

-**demander** la possibilité de faire installer une deuxième trémie pour les engrais sur les modèles de semoirs conventionnels produits par l'entreprise CMA-SOLA à Sidi Bel-Abbès.

-**demander** de faire installer une deuxième trémie pour les engrais sur les modèles de semoirs conventionnels produits par des artisans soudeurs.

-**équiper** les semoirs conventionnels des unités motoculture des CCLS d'une deuxième trémie à engrais permettant de localiser les engrais et ainsi de contribuer à vulgariser ce type de matériel et

---

<sup>13</sup> Ce type de matériel peut également intéresser les producteurs de cultures maraichères.

<sup>14</sup> On peut penser à des exonérations fiscales et ou baisse de TVA.

de pratique.

### **Fertilisation azotée: développer l'analyse des reliquats azotés en sortie hiver**

Dans le sol l'azote possède une dynamique particulière qui nécessite des analyses de sol en sortie hiver. Sinon, il est difficile d'adapter la dose d'azote aux caractéristiques des parcelles. Conséquences: moindres rendements et moindre qualité des grains (mitadinage et faible poids spécifique).

La situation sécuritaire oblige à l'utilisation d'urée à la place d'ammonitrate. Les exploitations se trouvent défavorisées du fait des pertes par volatilisation de l'urée apportée en couverture. Ces pertes sont accrues par temps de vent et par temps sec. Bon nombre de céréaliers se plaignent des coûts élevés des engrais azotés.

### **Propositions:**

- demander** aux propriétaires de moulins de réaliser les analyses de l'azote du sol,
- demander** aux autres opérateurs locaux (Fertial, laboratoires privés et d'universités, ...) de réaliser les analyses de l'azote du sol,
- publier** en temps réel, sur les sites internet des opérateurs locaux (DSA, chambres d'agriculture, ...) les résultats de ces analyses d'azote afin d'indiquer aux agriculteurs n'ayant pas effectué d'analyses la tendance annuelle,
- favoriser** (par des outils à développer) les pratiques d'enfouissement de l'urée apporté en couverture afin de réduire les fortes pertes enregistrées par volatilisation.

### **Semences certifiées**

Grâce à l'acquisition d'un matériel moderne et d'un réseau de multiplicateurs les CCLS usinent des lots conséquents de semences certifiées. A côté de de type de semences, il s'agit de favoriser l'amélioration qualitative des semences de ferme.

-**favoriser** par l'importation temporaire et l'encouragement de la production locale la disponibilité en tarare,

-**favoriser** par l'importation temporaire et l'encouragement de la production locale la disponibilité en engins de traitement des semences,

-**reconnaître et encourager** le tri et le traitement à façon des semences de ferme par des unités mobiles appartenant à de petits investisseurs privés (exemple Ansej).

La production de semences en grandes cultures (céréales, fourrages) revêt en Algérie une importance primordiale. C'est un des moyens choisis par les pouvoirs publics afin de faire rentrer le progrès agronomique au plus profond des campagnes.

### **Semences, certifiées, un état des lieux**

Ces derniers temps la presse nationale a fait part de dysfonctionnements dans l'approvisionnement en semences certifiées. Ainsi à Tiaret, des céréaliers ont protesté après que les semences de blé dur qui leur ont été livrées par la CCLS aient été contaminées par des semences d'autres espèces (blé tendre et orge). A Constantine, des céréaliers ont noté la piètre qualité des semences certifiées et ont proposé de faire participer le secteur privé à la commercialisation des semences de grandes cultures<sup>15</sup>.

Il n'existe pas d'obteneurs privés. Le réseau de multiplicateurs est constitué de fermes pilotes et de producteurs privés. Des entreprises d'agro-fourriture développent la production de semences de semences lentilles et de vesce (cas de Axium à Constantine).

On note une forte tension concernant les semences fourragères.

### **Les progrès des CCLS**

---

<sup>15</sup> «Nous souffrons de la mauvaise qualité de la semence, il nous arrive de constater après l'ouverture du sac fourni par la CCLS que le grain est cassé en deux ou en plusieurs petits morceaux. En plus, le poids du sac de la semence commandée n'est jamais respecté.

La CCLS vend aux agriculteurs un sac de 50kg, mais après vérification nous constatons que le sac pèse parfois 48 et même 46 kg. ». (...) «Nous demandons aux autorités de permettre aux particuliers d'investir dans ce domaine, notamment dans la vente de la semence. Ce qui va créer un nouvel espace de concurrence et améliorer la qualité du produit». Des agriculteurs vident leur sac. El Watan 05.10.17 Yousra Salem.

Ces dernières années, le parc des CCLS en matériel d'usinage des semences certifiées a été considérablement renforcé. Une vingtaine de sites (dont la CCLS d'Adrar) ont été équipés de matériel moderne d'origine turque (Akyurek). Les CCLS ont par ailleurs recruté des techniciens pour l'utilisation de ce matériel et des opérations de contrôle qualité. Les CCLS de Annaba, Khemis Milliana se distinguent par leur dynamisme.

### **Propositions:**

En matière de semences, la nécessité de variétés adaptées aux conditions locales fait que l'importation ne peut constituer un recours<sup>16</sup>. Aussi, à moyen terme, il s'agit d'encourager:

- **les obtenteurs locaux** potentiels (Le Pr MECKLICHE de l'ENSA a récemment sélectionné une nouvelle variété de blé dur) à investir dans le secteur de l'amélioration variétale,
- **les obtenteurs installés** (ITGC),
- **les entreprises de production** de semences (Axiom Constantine),
- **la création de coopératives** paysannes de collecte de céréales et d'approvisionnement. Certaines CCLS sont en fait d'anciennes coopératives paysannes; c'est le cas à Khemis-Milliana (*La Coopérative des céréales et légumes secs (C.C.L.S) fut créée en 1946 sous l'appellation de coopérative des légumes secs du haut chellif par un groupe de gros propriétaire colons*<sup>17</sup>).

A ce propos, il s'agit d'envisager la création d'un cluster semences de grandes cultures et d'un G.I.E à même de collecter différents financements (publics et privés notamment les industriels de la transformation des céréales).

A court terme, il s'agit de:

- **renforcer** le réseau de multiplicateurs de semences par le relèvement des primes mais aussi par les moyens d'appui technique et de contrôle,
- **renforcer** les quantités de semences certifiées usinées au niveau des CCLS (équipes en 3 x 8h, primes indexées sur les niveaux produits et vendus<sup>18</sup>),
- **promouvoir** l'amélioration des semences de ferme par la mise à disposition d'unités mobiles de traitement (tri et traitement) mais également par la production locale de tarares (voir avec les Etablissement Djoudi Métal et Bakai),
- **libéraliser** (comme en Tunisie<sup>19</sup>) le commerce de semences certifiées des céréales en autorisant le secteur privé à acquérir l'équipement nécessaire,
- **associer** les moulins privés à l'effort de production et de distribution de semences certifiés de blé (les transformateurs sont directement intéressés par les variétés meunières),
- **associer** les producteurs d'aliments de bétail et les laiteries<sup>20</sup> à l'effort de production et de distribution de semences certifiés (triticale, vesce, pois fourrager, sorgho...),
- **renforcer** les actions de vulgarisation du réglage des semoirs et d'utilisation de semoirs pour semis direct au niveau des FDPS (le semis direct permet de passer de 200 kg de semences/ha à 80 kg/ha).

Au niveau national, en matière de semences, il existe donc un potentiel notable: CCLS, obtenteurs, producteurs de semences, agro-fourriture, fabricants de petit matériel agricole. La solution pour une plus grande disponibilité en semences de grandes cultures passe donc par la mobilisation de ces énergies à travers la définition d'un plan d'action avec une répartition des tâches pour chacun. Cependant, à ces mesures de management de la filière, des mesures juridiques sont nécessaires afin de faire évoluer les structures existantes.

### **Rotations des cultures, développer l'alternance**

16 D'éventuelles importations ne pourraient concerner que des semences venant des pays maghrébins aux conditions climatiques identiques.

17 <http://www.ccls-elkhemis.com/qui-somme-nous/notre-histoire/>

18 Cela sous-entend revoir (au moins partiellement) les statuts liés à la rémunération des employés des CCLS (agents travaillant au niveau de l'usinage, mais également technico-commerciaux chargés de prospecter le terrain).

19 La société tunisienne Cotugrain commercialise les semences d'Avoine, Féverole, Vesce, Fenugrec, Fève, Luzerne, Bersim, Blé dur, Blé tendre, Petit Pois.

20 A l'initiative de son dirigeant Mr Lounis Hammitouche, la Laiterie Soummam a par exemple contribué à améliorer la disponibilité en matériel d'enrubannage des fourrages.



Du fait de la prime de 1000 da/quintal s'ajoutant au prix de 3500 DA/quintal, les superficies de blé dur se sont considérablement développées depuis 2008. Ce retour fréquent de céréales à pailles sur les parcelles s'est accompagné d'une cohorte de ravageurs (petits rongeurs, parasites divers dont insectes et nématodes, mauvaises herbes dont le brome). Dans la région de Constantine, par exemple, cette mauvaise herbe est devenue problématique.

La lutte contre ces nuisances passe par un allongement des rotations. Dans ce cadre là, selon les étages bio-climatiques, les cultures industrielles et fourragères ont toute leur place.

#### **Propositions:**

-**obliger** les raffineurs d'huile et de sucre importés à développer, par contractualisation, des cultures industrielles locales<sup>21</sup>,

-**obliger** les producteurs locaux d'aliments du bétail à développer, par contractualisation, les cultures permettant un remplacement partiel du maïs et soja importé. Il s'agit de l'orge, triticale, féverole, colza...

Afin de tenir compte de l'élevage ovin, souvent associé à la céréaliculture, il est indispensable d'utiliser les techniques permettant d'améliorer l'offre fourragère: cultures associées, méteil<sup>22</sup>, sursemis des jachères pâturées. L'amélioration de cette offre fourragère à l'hectare peut améliorer le revenu des exploitations et leur permettre de maintenir les emblavements en céréales (souvent sujets à des risques climatiques et donc à un revenu en baisse).

#### **Propositions:**

-**vulgariser** la culture associée de céréales et de luzerne (variété africaine) développée en Tunisie par l'ONG française FERT (l'optimum de croissance de chacune des cultures étant décalé, il est possible de les cultiver en même temps sur la même parcelle),

-**vulgariser** la culture de mélanges fourragers (méteil) comportant orge, vesce, sulla et fenugrec développée en Tunisie par l'ONG française FERT,

-**vulgariser** les techniques de "sursemis" consistant à semer, sans labour (semis direct) et donc à moindre coût, les jachères pâturées avec des espèces fourragères plus productives que la flore spontanée,

-**assurer** la production de semences fourragères nécessaires à la culture des mélanges tels pois-triticale mais aussi méteil ou le traditionnel mélange vesce-avoine,

-**assurer** la disponibilité en semences de colza fourrager<sup>23</sup> afin de produire des fourrages en vert en période de soudure (automne) à l'image du traditionnel "orge en vert" ou "g'sill".

#### **Stockage des céréales**

Le stockage des céréales est actuellement dévolu aux CCLS. Cependant, une part non négligeable de blé et surtout d'orge est stockée à la ferme. Il s'agit de moderniser ce mode de stockage.

#### **Propositions:**

-**élargir** les prêts à la modernisation du stockage des céréales à la ferme (à plat ou en cellules métalliques),

-**promouvoir** la fabrication locale de cellules métalliques.

#### **Obtention de références techniques**

Il est illusoire de faire progresser à la même vitesse l'ensemble des céréaliers. Mais les

21 Si du fait du matériel spécifique et des installations de transformation le cas de la betterave à sucre est un cas à part, dans le cas du colza, tournesol et carthame le matériel à utiliser est le même que pour les céréales.

22 Voir sur you tube <https://youtu.be/zV4FNINHA6g> Le méteil, performance et autonomie pour les éleveurs- الخطة العلفية، إكتفاء ذاتي و نتائج للمربين

23 Sa croissance est rapide et permet une grande quantité de biomasse. La croissance ne s'arrête qu'à partir de 5°C.

innovations peuvent se répandre à la faveur d'agriculteurs leaders.

Dans cette optique, il est impératif d'acquérir des références techniques locales. Cela peut se faire par l'édition de "carnets de champs" permettant de noter l'itinéraire technique de leurs parcelles. Un technicien local peut alors récupérer le maximum de données et les rentrées sur un tableur afin de comprendre quel a été l'itinéraire technique des meilleures parcelles.

### **Propositions**

- **faire éditer** par l'ITGC, les DSA ou les CCLS des carnets de champs (ils pourront être sponsorisés par des firmes de l'agro-fourriture).

### **Mise en oeuvre des aspects techniques (cas général)**

La mise en oeuvre de ces aspects techniques ne peut être confiée aux DSA ou aux stations de l'ITGC mais à des techniciens recrutés (pour des contrats de 2 à 3 ans renouvelables) par:

- les élus paysans d'associations professionnelles locales,
- les élus paysans de Chambre d'Agriculture,
- les élus paysans de coopératives céréalères,
- les services techniques des moulins privés (voir le cas de Groupe Benamor).

Il s'agit de transférer des postes budgétaires sur l'appui technique de terrain. Cela pourrait se faire par une politique volontariste assumée et en concertation avec les instances syndicales ou bien à l'occasion de départ à la retraite.

Des contrats courts renouvelables permettront de ne conserver que les techniciens les plus motivés par l'animation de terrain. Leur recrutement et financement par leur employeur paysan permettra

- **d'exiger** une obligation de résultats,
- **d'éviter** le sempiternel problème de la voiture de fonction en leur demandant d'utiliser leur véhicule personnel en se faisant rembourser les frais kilométriques suite à leurs déplacement dûment justifiés.

Si les références techniques de base sont fournies par les stations de l'ITGC et par l'INRAA, les références techniques locales ne peuvent que provenir de pratiques novatrices paysannes et d'essais locaux de techniciens de terrain motivés travaillant sur des parcelles d'agriculteurs.

### **Mise en oeuvre des aspects techniques, (cas particulier des moulins et unités d'aliments du bétail)**

Ce sont les pouvoirs publics qui

- **dotent** les moulins et unités d'aliments de bétail de quotas de matières premières importées,
- **assurent** à ces investisseurs privés l'exclusivité sur un marché protégé par de fortes barrières douanières,
- **privilégient** le secteur de l'agro-transformation privée au dépend d'un secteur coopératif paysan local (voir la puissance des coopératives paysannes en France, Pays-Bas, Irlande ou Nouvelle-Zélande).

Aussi, la puissance publique est en mesure **d'exiger**, en échange, plus de patriotisme économique aux transformateurs. Cela, à travers la mise sur pied de services techniques d'appui à la production afin d'encourager la production locales de matières premières (amélioration du taux d'intégration).

Dans ce cadre là, ce secteur de l'agro-transformation doit être en mesure de déployer les efforts nécessaires de vulgarisation. En s'appuyant sur des techniques de management moderne et d'intéressement des technico-commerciaux, cette action d'animation de terrain présente une efficacité bien supérieure à celle que les services agricoles peuvent offrir.

Les transformateurs privés ayant des partenariat avec des investisseurs étrangers peuvent ainsi s'inspirer des méthodes organisationnelles ayant cours à l'étranger. (exemple, SIM avec

Sanders-Avril).

## DU POINT DE VUE FISCAL

### **Un impôt pour les terres agricoles et les terres en jachère**

Actuellement, une proportion non négligeable de surfaces agricoles ne sont pas emblavées (jachère). Les causes sont diverses. La mise en œuvre d'un impôt agricole au prorata de la superficie des exploitations agricoles pourrait pousser propriétaires et fermiers à les travailler ou les louer.

L'instauration d'un impôt sur les terres agricoles permettrait de pousser les exploitations à gagner en productivité. Exemple, en s'affranchissant du labour. Cela, par une meilleure disponibilité en semoirs pour semis direct. Ils permettent de réduire les coûts de mécanisation et donc les besoins de financement des exploitants. Plus de surfaces pourraient donc être emblavées chaque année en céréales. Ce phénomène d'augmentation des surfaces emblavées a été observé en Espagne avec l'introduction du semis direct.

### **Propositions :**

- imposer** fiscalement l'ensemble des terres agricoles,
- imposer** fiscalement les terres laissées en jachère,
- alléger** le coût de l'implantation des céréales pour les petites exploitations ne disposant pas de leur propre matériel, en renforçant le service motoculture des CCLS,
- alléger** le coût de l'implantation des céréales pour les petites exploitations ne disposant pas de leur propre matériel, en assurant une plus large disponibilité en semoirs pour semis direct.

## **2 . Des propositions destinées aux céréaliers, cadres de terrains et élites rurales.**

Il s'agit là d'actions à entreprendre en dehors des cadres administratifs habituels. Des initiatives doivent être prises par les céréaliers, les membres de la filière et les élites rurales. Il ne faut plus se contenter dans un attentisme.

### **JURIDIQUEMENT**

Le vide juridique qui entoure actuellement les exploitations ne pourra être comblé au plus vite que par des pressions venues des premiers concernés.

#### **Fermage : définir des barèmes de location des terres pr chaque wilaya**

Face à l'immobilisme des pouvoirs publics concernant le fermage, c'est aux acteurs de terrain de préparer les conditions à la venue de ce statut. Cela peut commencer par la création de commissions locales de fermage au sein de l'UNPA, Chambre d'Agriculture ou associations professionnelles définissant les barèmes de location des terres à céréales. Selon la fertilité des sols des différentes zones dans une wilaya, peuvent être définis des montants de location ; exemple : 4 quintaux de blé par hectare loué et par année.

#### **Fermage : définir les fondements du fermage**

Les commissions définissant le barème de location des terres agricoles, ou tout autre collectif paysan ou rural pourraient élaborer ce que devrait être la loi sur le fermage. A partir des traditions locales et au regard de considérations juridiques il s'agit de fixer les modalités du bail pour la terre et les bâtiments.

### **ECONOMIQUEMENT**

#### **Exploitations : développer des moulins paysans**

Etant donnée la rentabilité de la transformation du blé, les céréaliers ont avantage à s'intéresser à ce type d'activité. Cependant, rien n'est prévu afin qu'ils reçoivent les mêmes compensations financières que les moulins privés. Aussi, pour le céréalier, se lancer dans la transformation tout en étant concurrentiel passe par la réduction de ses coûts de production et par la recherche de niches : farine et semoule bio et/ou complète, fabrication artisanale de couscous ou de pâtes alimentaires. Loin d'être une vue de l'esprit, ce type de démarche est indispensable afin d'arracher des concessions aux pouvoirs publics qui ne privilégient actuellement que les transformateurs.